




AVIS PUBLIC RELATIF AU DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2026

Avis est par les présentes donné que, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception des taxes de la Municipalité de La Minerve, pour l'année **2026**, est maintenant complété et a été déposé à mon bureau, le 9 février 2026, à l'hôtel de ville situé au 6, rue Mailloux à La Minerve.

Il a été procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti par la Loi.

Donné à La Minerve, ce 17^e jour de février 2026.



Lucie Bourque
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je soussignée, Lucie Bourque, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 17 février 2026, entre 13 h et 15 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17 février 2026.



Lucie Bourque
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe